



St CLAIR DE LA TOUR

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

MAIRIE

de

SAINT CLAIR DE LA TOUR

38110

Tél : 04 74 97 14 53 – Fax : 04 74 97 81 75

e-mail : mairie@stclairdelatour.com

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2021

Nombre de conseillers en exercice : 23  
Présents : 18 (arrivée de NOBLIA Gabrielle 20h05 point 2 et  
de MOREL Cédric à 20h14 point 3)  
Votants : 20

L'an deux mil vingt et un, le 16 du mois de juin,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Clair de la Tour, dûment convoqué,  
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick  
BLANDIN, Maire,

**PRESENTS** : Mmes et MM. Patrick BLANDIN, Michel BELANTAN, Maude SCHWARZ,  
Emmanuel EGLAINE, Kathia VENDONIS, Chrystelle GERLAND, Jean-Yves BEC Cécile  
BOUSQUET, Caroline COTTE, Alexandre VERRECCHIA, Grégory LACH, Audrey COLLOT,  
Pascale GAUD, Pascal GUERIN, Gabrielle NOBLIA (arrivée à 20h04), Cédric MOREL  
(arrivé à 20h14), Jean-François DELDICQUE, Vincent LE SOURD.

**ABSENTS / EXCUSES** : Sylvaine CRAUSAZ, Rémi SAUVESTRE, Maëla FREMY.

**POUVOIRS** : Perrine CRETEL donne pouvoir à Jean-François DELDICQUE  
Jacqueline GUICHARD donne pouvoir à Patrick BLANDIN

**SECRETARE DE SEANCE** : Pascale GAUD

### **1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 19 mai 2021 - Délibération N° 2021-06-01**

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de voter pour l'approbation du  
compte-rendu du conseil municipal du 19 mai 2021.

Après en avoir délibéré par 16 voix POUR et 2 Abstention le Conseil Municipal approuve le  
compte-rendu du conseil municipal du 19 mai 2021 tel qu'il a été communiqué aux élus,  
affiché et diffusé.

## **2. Délibération validant les tarifs repas « enfant » des restaurants scolaires pour l'année scolaire 2021-2022 – Délibération N°2021-06-02**

Les collectivités territoriales assurent la restauration scolaire et ont la faculté de déterminer les prix de la cantine scolaire.

Lors de la réunion de la commission « scolaire-jeunesse » du 02 juin 2021, il a été décidé du prix facturé aux familles d'un repas pour nos deux cantines.

A partir de l'année 2021-2022, les prix proposés sont les suivants selon les quotients familiaux :

- 3,85 € pour un QF supérieur à 1 201,
- 3,70 € pour un QF compris entre 901 et 1 200,
- 3,55 € pour un QF compris entre 601 et 900,
- 3,45 € pour un QF égal ou inférieur à 600.

Pour les personnes extérieures le prix proposé est de 6.76 €.

Monsieur le Maire rappelle que cette augmentation revient à une hausse comprise entre 0.05 € et 0.15 € suivant les quotients.

Jean-Yves BEC demande qui sont les personnes extérieures pouvant déjeuner. Maude SCHWARZ indique qu'il peut s'agir des élus ou du personnel communal en sachant qu'une inscription doit être effectuée une semaine avant.

Après en avoir délibéré par 17 voix POUR et 2 Abstention le Conseil Municipal approuve les nouveaux tarifs repas « enfant » des restaurants scolaires pour l'année scolaire 2021-2022.

## **3. Délibération validant le nouveau Tarif panier repas pour l'année scolaire 2021-2022 - Délibération 2021-06-03**

Lors de la réunion de la commission « scolaire-jeunesse » du 02.06.2021, il a été décidé du prix de 2,50 € facturé aux familles pour un panier repas pour nos deux cantines.

Maude SCHWARZ explique que les enfants allergiques apportent leur propre panier repas. Dans ce cas, à ce jour la facturation s'effectue uniquement sur des heures de garderie. Même si l'élève ne mange pas la nourriture de la cantine, ses parents devront tout de même payer les frais d'encadrements des intervenants de la Pause méridienne.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal approuve le nouveau tarif panier repas pour l'année scolaire 2021-2022.

## **4. Approbation du Règlement intérieur cantine scolaire pour l'année scolaire 2021-2022 – Délibération N°2021-06-04**

Madame SCHWARZ adjointe en charge des affaires scolaires et périscolaires indique qu'une mise à jour du règlement intérieur du restaurant scolaire a été faite. Les modifications portent en priorité sur la l'échelle des sanctions données par les intervenants de la pause méridienne.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal approuve le règlement intérieur cantine scolaire pour l'année scolaire 2021-2022.

## **5. Renouvellement de la convention portant sur le fonctionnement et financement du service d'instruction des autorisations d'urbanisme des Vals du Dauphiné – Délibération N°2021-06-05**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, le service d'instruction des autorisations d'urbanisme est étendu à l'échelle des Vals du Dauphiné, excepté pour la Commune de La Tour du Pin qui instruit ses autorisations en interne.

Une convention précisant les modalités de fonctionnement et de financement de ce service a été transmise aux Communes concernées pour approbation.

La commune de Saint Clair de la Tour demeure compétente en matière de délivrance des autorisations du droit des sols. La Communauté de communes des Vals du Dauphiné est simplement le support de ce service d'instruction des autorisations d'urbanisme dont les principaux objectifs sont :

- Instruire les Certificats d'Urbanisme opérationnels et Permis (de Construire, d'Aménager, de Démolir) et les Déclarations préalables de travaux complexes au regard des documents d'urbanisme en vigueur.
- Améliorer les conditions d'instruction des personnels communaux en mettant en place un outil informatique commun de gestion des autorisations, en prodiguant conseils et veille juridique et en apportant des conseils sur la rédaction des règlements des documents d'urbanisme.
- Améliorer l'information des pétitionnaires par la formalisation d'outils communs de communication.

Une répartition du coût de fonctionnement du service entre les Communes bénéficiaires et la Communauté de communes des Vals du Dauphiné est rendue nécessaire notamment par des contraintes budgétaires.

La Commission Aménagement des Vals du Dauphiné s'est prononcée à l'unanimité en faveur d'une clef de répartition forfaitaire, calculée en fonction des objectifs de construction, déterminés pour chaque Commune, par le schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Nord Isère.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal accepte le renouvellement de la convention portant sur le fonctionnement et financement du service d'instruction des autorisations d'urbanisme des Vals du Dauphiné.

## **6. Délibération arrêtant le PLUi EST – Délibération N°2021-06-06**

Les deux Communautés de communes des Vallons du Guiers et Bourbre-Tisserands ont respectivement prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) les 6 et 19 décembre 2016.

Ces délibérations de prescription ont permis de définir les objectifs poursuivis pour le futur PLUi et les différentes modalités de concertation avec les Communes d'une part, et la population, d'autre part.

Par délibération en date du 3 mai 2018, le Conseil communautaire des Vals du Dauphiné a décidé de fusionner les deux procédures d'élaboration des ex-Communautés de communes des Vallons du Guiers et de Bourbre-Tisserands en une seule et unique procédure : le PLUi Est des Vals du Dauphiné. Cette nouvelle délibération indique les modifications apportées aux objectifs définis dans les délibérations initiales et expose les modalités de concertation complémentaires prévues durant toute la procédure d'élaboration du PLUi fusionné.

Le PLUi a notamment pour objet d'intégrer un certain nombre d'évolutions législatives. Il doit assurer sa compatibilité avec les documents supra-communaux de planification et de programmation et plus précisément les dispositions contenues dans le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Nord-Isère.

Un travail de collaboration avec les Communes a permis d'aboutir à la définition de ce projet du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

La délibération du Conseil communautaire en date du 6 mai 2021 a permis de tirer le bilan de la concertation mise en œuvre dans le cadre de l'élaboration du projet de PLUi.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire de signer la convention avec les Vals du Dauphiné arrêtant le PLUi EST.

## **7. Délibération pour l'achat de parcelles de terrains à la société DICKSON – Délibération N°2021-06-07**

La société DICKSON SAS propose à la commune d'acquérir des parcelles de terrain pour un total de 295 m<sup>2</sup> cadastrées comme suit :

- AE323 227 m<sup>2</sup>
- AE325 36 m<sup>2</sup>
- AE92 32 m<sup>2</sup>

Ces parcelles permettront d'acquérir une partie du terrain pour la piste cyclable pour un montant total de 1180 €, sans frais de notaire à régler 1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal accepte la proposition d'achat des trois parcelles citées ci-dessus à la société DICKSON et autorise Monsieur le Maire à effectuer l'acte administratif d'achat.

## **8. Questions diverses**

### **Validation de la convention lecture publique**

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal l'autorisation de signer une convention portant soutien aux projets communaux de lecture publique proposée par le département aux collectivités, permettant de bénéficier d'une aide financière et technique, ainsi que des ressources de la Médiathèque départementale.

Notre commune disposant d'une bibliothèque intercommunale, les élus valident la signature de cette convention.

### **Bilan Salon de l'artisanat du 13 juin 2021**

Il y a eu une participation de 48 exposants qui ont bien vendu malgré une fréquentation moyenne. Pour l'an prochain il faudra penser à assurer un fléchage jusqu'à la salle polyvalente et envisager la possibilité de faire le salon sur deux jours.

### **Randonnée LPO - Saint Clair de la Tour**

La LPO Isère et la municipalité de Saint-Clair-de-la-Tour s'allient pour faire découvrir de façon ludique la « Trame Verte et Bleue » de la commune.

Le 3 juillet 2021, un parcours familial permettra de marcher sur les traces de la faune de 9h à 12h, suivi du verre de l'amitié, offert par la commission Développement Durable.

Nous proposons également un pique-nique tiré du sac, pour celles et ceux qui souhaitent prolonger ce moment de convivialité.

Lien d'inscription : <https://forms.gle/H5Tq7JF1rcaGm3Wm9>

### **Chantier Jeunes Concordia**

Ce chantier se déroulera comme prévu du 7 au 28 juillet 2021 avec une douzaine de volontaires sur le chantier de rénovation des murs de soubassement de l'église.

Pour les trois week-ends, Jean-Yves BEC est chargé d'identifier quelques propositions d'activités sur les samedis ou les dimanches qui seront transmises à l'équipe d'animation de Concordia afin de faire découvrir les environs et nos coutumes à ces jeunes internationaux.

### **Vandalisme au Lotissement Charpenay**

Monsieur le Maire informe qu'en raison des actes de vandalismes sur Charpenay, un dépôt de plainte a été déposé en Gendarmerie et deux rappels à l'ordre ont été lancés.

### **Manifestation du 14 juillet**

Le prestataire en sonorisation ANIMASTAR est chargé d'animer le bal du 14 juillet en extérieur entre la salle polyvalente et les terrains de tennis.

Le feu d'artifice sera tiré vers 22h45. Il ne peut pas y avoir de feux d'artifice sans souci de sécurité, c'est l'une des conditions sine qua non pour que ce type de manifestation ait lieu.

Il y a donc besoin d'une dizaine de volontaires pour assurer la sécurité lors du feu d'artifice. Les conseillers suivants se portent volontaires : Cécile BOUSQUET Chrystelle GERLAND, Emmanuel EGLAINE, Kathia VENDONIS, Maude SCHWARZ.

### **Dates des prochains conseils municipaux à 20 h.**

- 21 juillet 2021
- 22 septembre 2021
- 20 octobre 2021
- 24 novembre 2021
- 15 décembre 2021

Fin de séance à 21h35.